

Vigilance sur la sécurité numérique

Les attaques informatiques se sont multipliées au cours des derniers mois. Les communes ne sont pas épargnées. Au contraire, elles constituent des cibles privilégiées.

Dans ce contexte, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a formulé [des recommandations à destination des collectivités territoriales](#).

Les collectivités sont majoritairement victimes d'attaques de type « *Rançongiciel* ». Il s'agit de programmes malveillants empêchant l'accès aux données et visant à obtenir le paiement d'une rançon.

Des gestes simples peuvent être adoptés par les agents pour se prémunir de ces attaques :

- Effectuer des sauvegardes régulières des données
- Mettre à jour régulièrement les principaux logiciels
- Privilégier un compte utilisateur pour les usages courants
- Ne pas faire confiance à l'expéditeur de courriers électroniques dont l'origine ou la forme semblent douteuses
- Se méfier des pièces jointes et des liens suspects.

Vous pouvez également consulter le [programme de sensibilisation aux risques numériques dans les collectivités territoriales](#) mis en avant par la plateforme [cybermalveillance.gouv.fr](#), à votre disposition pour vous conseiller ou vous aider, en particulier en cas d'attaques informatiques.

Par ailleurs, l'Association des Maires de France (AMF), vient de publier, avec la participation de l'ANSSI, un guide intitulé « [Cybersécurité : toutes les communes et intercommunalités sont concernées](#) », afin de susciter une prise de conscience des élus et de leurs services quant aux risques numériques.

Raccordements INSEE et DNID

C'est désormais officiel : l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ainsi que la direction nationale des interventions domaniales (DNID) vont prochainement rejoindre le dispositif COMEDDEC en qualité de nouveaux demandeurs. Il s'agira :

- Pour l'INSEE de procéder à des vérifications de données destinées à fiabiliser le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) ;
- Pour la DNID de disposer des données d'état civil nécessaires à la gestion des successions vacantes et en déshérence.

Ces raccordements, ainsi que les nombreux échanges initiés, témoignent de l'attrait du dispositif auprès des administrations et de son adaptation aux enjeux des professionnels.

Nouveau guide de l'indexation

L'indexation des données de l'état civil est essentielle pour un traitement optimal des demandes et une gestion rationalisée de l'état civil traditionnel.

Pour les services qui souhaiteraient se renseigner sur les conditions d'indexation interne et externe, le ministère de la Justice propose un [guide actualisé](#), notamment au regard des exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Déploiement et activité

Vous pouvez consulter à tout moment les données relatives à la plateforme, publiées sur le site du ministère à la rubrique [COMEDDEC en chiffres](#).

Le nombre de communes raccordées par types d'échanges, le nombre de demandes annuelles et mensuelles ainsi que des indicateurs d'activité vous éclaireront sur le déploiement du dispositif.

